

## Feuille de route des industries nautiques et navales en Nouvelle-Aquitaine 2023-2028

Séance plénière du 22 mars 2023

*De par leurs savoirs, savoir-faire et leur technicité spécifique, les industries nautiques et navales sont une filière d'excellence qui permet de faire rayonner au niveau international la région Nouvelle-Aquitaine, qui accueille sur son territoire de nombreux leaders mondiaux.*

*Cette feuille de route est donc accueillie avec intérêt par le CESER dès lors que le financement public est fléché vers les TPE-PME qui développent une éco-conception et une production durable de matériaux au regard des urgences écologiques et climatiques actuelles qui nécessitent des moyens prioritaires.*

*La dimension environnementale est prise en compte dans la feuille de route, ce qui est primordial et nécessaire au regard des impacts environnementaux de ces activités. Toutefois, le CESER estime que, les actions proposées manquent d'ambition compte tenu des enjeux actuels, particulièrement concernant la déconstruction et le recyclage des bateaux de plaisance, et alerte sur la nécessaire sobriété du développement de la plaisance.*

*L'accompagnement étroit des Très petites entreprises et des Petites et moyennes entreprises (TPE-PME) vers le développement à l'internationalisation est important. Le CESER encourage le Conseil régional à élargir cet accompagnement et à soutenir les TPE-PME qui créent des projets apportant des solutions aux enjeux environnementaux mais qui peinent à trouver des partenaires pour développer leur projet. Nombre de ces TPE-PME n'ont même pas connaissance du soutien dont elles pourraient bénéficier ou n'ont simplement pas les moyens humains pour constituer les dossiers.*

*L'Assemblée socio-professionnelle constate enfin qu'une fois de plus le Conseil régional n'a pas jugé utile de consulter les organisations syndicales représentant les salariés de cette filière. Ceci est regrettable alors même que la feuille de route entend améliorer l'attractivité de ces métiers et les formations qui leur sont inhérentes : comment agir dans ce sens sans consulter les premiers concernés ? En l'absence d'évocation de la revalorisation des salaires, de l'amélioration des conditions de travail ou la reconnaissance de la pénibilité, les actions proposées dans la feuille de route pour améliorer l'attractivité des métiers de cette filière sont, selon le CESER, largement insuffisantes.*

## Une filière importante pouvant offrir un rayonnement international à la Nouvelle-Aquitaine

La filière nautique et navale compte en Nouvelle-Aquitaine 2 187 entreprises, représentant 8 512 emplois directs. En son sein, le segment des « Industries nautiques et navales », objet de la présente feuille de route, représente 918 entreprises et 7 230 emplois directs, soit 85% des emplois de l'ensemble de la filière.

Cette filière à haute valeur ajoutée, dont plusieurs leaders mondiaux sont basés dans la région, présente « *des savoirs, des savoir-faire et une technicité spécifique, source d'emplois et d'innovation pour le territoire* », qui justifie la structuration d'une stratégie de filière portée par le Conseil régional.

Etant par ailleurs en pleine expansion et ouverte à l'export, cette filière peut permettre d'offrir à la Nouvelle-Aquitaine un rayonnement international basé sur l'innovation.

**Conscient de l'importance de cette filière pour la région, le CESER soutient le principe de sa structuration grâce à cette feuille de route et d'y faire rayonner l'ambition de NeoTerra portée par le Conseil régional.**

## Mais les organisations syndicales de salariés ont été oubliées dans la construction de la feuille de route

Comme il l'a déjà regretté à de nombreuses reprises dans ses avis sur des feuilles de route régionales, le CESER constate qu'une fois de plus le Conseil régional n'a pas associé les représentants syndicaux des salariés des industries nautiques et navales lors de l'élaboration de la feuille de route, que ce soit au travers des Comités sociaux et environnementaux (CSE) de ces entreprises ou de leurs représentants syndicaux dans les branches concernées.

Pourtant, une large concertation a eu lieu entre avril et septembre 2022, « *associant plus de 120 partenaires et acteurs de la filière* », ce qui est à saluer.

Mais avoir l'ambition de réduire l'impact environnemental et de renforcer l'attractivité de ces métiers sans consulter l'expertise des salariés, au-delà du problème démocratique posé par cette situation, ne peut que rendre cette feuille de route incomplète sur tous ces aspects.

Le CESER note également l'absence des organisations syndicales de salariés au sein du Comité de pilotage.

**Le CESER invite instamment le Conseil régional à associer les organisations représentatives des salariés lors de l'élaboration de ses prochaines feuilles de route et à réparer cet oubli dans la présente.**

## Un manque d'ambition pour limiter les impacts environnementaux de la filière

Le CESER tient à alerter sur les impacts environnementaux du fort développement de la plaisance porté par la construction de plus en plus de navires, de plus en plus gros et de plus en plus motorisés : augmentation de la pression sur les ressources naturelles, des consommations d'énergie, des émissions de gaz à effet de serre et des pollutions de l'eau.

La navigation de plaisance porte souvent atteinte aux habitats marins et littoraux, du fait de l'installation de ports et du développement des mouillages jusque dans des secteurs protégés comme la réserve naturelle du Banc d'Arguin dans le Bassin d'Arcachon. Par ailleurs, les épaves de navires peuvent constituer des sources de pollution, tant dans les ports français (comme La Rochelle), que dans les ports étrangers où sont exportées les productions françaises.

La dimension environnementale est bien prise en compte dans la feuille de route, particulièrement dans l'Orientation 1 « *Accompagner la transition énergétique et écologique de la filière : énergies vertes, matériaux durables, économie circulaire, nouvelles pratiques* ». Il s'agit notamment d'aider la filière dans sa recherche de nouveaux matériaux et d'explorer des pistes technologiques nouvelles pour diminuer l'impact environnemental de chaque construction, ce que le CESER salue.

Cependant, au regard des constats décrits ci-dessus, les actions d'information et de sensibilisation des entreprises ne semblent pas à la hauteur des enjeux. Le CESER estime que la feuille de route doit être

beaucoup plus ambitieuse en travaillant urgemment sur la réduction des déchets chimiques et les récupérations des eaux souillées par exemple, même si des efforts importants sont faits sur la partie motorisation. **Ces efforts risquent cependant d'être insuffisants si une réflexion globale sur la sobriété de l'activité même de la plaisance n'est pas initiée plus fortement et globalement que dans la feuille de route.** La feuille de route devrait également accompagner étroitement la filière plaisance dans l'exercice de sa Responsabilité élargie des producteurs (REP). Cette dernière problématique devra être traitée en étroite collaboration avec les quatre ports de commerce de Nouvelle-Aquitaine<sup>1</sup>. **La région devra être attentive à ce que les moyens apportés par la filière soient suffisants.**

**Le CESER salue la volonté de la feuille de route d'accompagner la filière dans la transition énergétique et écologique mais estime que les actions proposées manquent d'ambition au regard des impacts environnementaux de ces activités.**

## Privilégier le soutien de la recherche et de l'innovation porté par les TPE-PME plutôt que des grands groupes

L'accompagnement étroit des Très petites entreprises et des Petites et moyennes entreprises (TPE-PME) vers les outils existants d'aide à l'export (Orientation 3 « *Soutenir le développement à l'export et diversifier les modes de commercialisation* ») est vu avec intérêt par le CESER. En effet, contrairement aux entreprises plus importantes qui ont les moyens humains et financiers de constituer des dossiers d'aides, une part importante de TPE-PME ne bénéficient pas des aides auxquelles elles pourraient prétendre par manque de connaissance ou de temps pour constituer ces dossiers. Cet accompagnement est donc primordial.

Plus globalement, le CESER insiste sur la nécessité de cibler les aides régionales vers les TPE-PME porteuses d'innovations. De nombreuses actions ou expérimentations allant dans le sens d'une amélioration de la situation environnementale sont portées par des TPE-PME régionales qui n'ont pas les moyens suffisants pour faire connaître leur projet et le valoriser auprès de partenaires qui pourraient contribuer à leur développement. A titre d'exemple, l'entreprise Conception avec Intelligence Artificielle (CIA) basée à La Teste-de-Buch, a inventé un système pour dépolluer les moteurs diesel en retenant le gaz carbonique et les particules fines. Ce système peut s'adapter aux voitures, camions, groupes électrogènes mais aussi aux bateaux et pourrait donc rentrer dans le champ de cette feuille de route.

Le Conseil régional est invité à soutenir ce type de projets qui répondent aux enjeux environnementaux mais qui peinent à se développer faute de provoquer l'intérêt des industriels. Il est pourtant important de n'exclure aucune piste allant dans le sens d'une amélioration de la situation environnementale.

**Le CESER encourage le Conseil régional à cibler ses aides sur les projets des TPE-PME locales qui, faute de moyens pour faire connaître leurs projets, restent parfois dans l'anonymat alors qu'elles apportent des solutions concrètes aux enjeux environnementaux.**

## L'amélioration de l'attractivité des métiers prévue dans la feuille de route pourrait être complétée

La préoccupation de la feuille de route de rendre les métiers plus attractifs et de consolider l'offre de formation afin de mieux répondre aux besoins des entreprises (Orientation 2), notamment au regard des enjeux liés aux transitions énergétique et environnementale, est partagée par le CESER.

L'amélioration de l'attractivité de ces métiers ne saurait toutefois se limiter à la réalisation d'un diagnostic (Action 2.1) et à l'élaboration d'une stratégie de communication et de sensibilisation (Action 2.2), même si ces aspects sont importants.

Cette filière souffre notamment d'une forte rotation des effectifs et de pratiques de prêt de main d'œuvre européenne. Pour améliorer l'attractivité de ces métiers, la filière doit avoir une approche exigeante sur les conditions d'emploi, de vie et de logement des salariés. Elle doit également améliorer la reconnaissance de ces métiers en :

- réhaussant les grilles des salaires, particulièrement celles autour du Salaire minimum de croissance (SMIC),

<sup>1</sup> Les quatre ports de commerce de Nouvelle-Aquitaine sont : Bordeaux et La Rochelle (Grands ports maritimes), Bayonne (port régional), Rochefort-Tonnay-Charente (port départemental).

- travaillant en profondeur sur les conditions de travail, la réduction et la reconnaissance des pénibilités,
- luttant contre le management agressif, encore trop répandu dans ce secteur d'activité.

**Le CESER partage la volonté de la feuille de route d'améliorer l'attractivité des métiers de ce secteur mais invite le Conseil régional à aller plus loin en s'intéressant à la revalorisation des salaires, particulièrement ceux proches du SMIC, à l'amélioration des conditions de travail et en promouvant une autre conception du travail.**



Proposition de la Commission 4 : « Économie »  
Président : Daniel BRAUD ; Rapporteuse : Valérie FREMONT ; Secrétaire : Anne COUVEZ

Avec la contribution de la commission :

3 - « Environnement »  
Présidente : Christine JEAN, Rapporteur : Bernard GOUPY



Vote sur l'avis du CESER  
« Feuille de route des Industries nautiques et navales en Nouvelle-Aquitaine 2023-2028 »

132 votants  
132 pour

Adopté à l'unanimité

**Emmanuelle Fourneyron**  
Présidente du CESER de Nouvelle-Aquitaine